

BON DE SOUTIEN à compléter et à renvoyer

*Oui, je soutiens
la Fondation Saint-Joseph Reims*

Je fais un don mensuel de : € (montant libre)
 20€ 50€ 100€ 200€

Je fais un don ponctuel de : € (montant libre)
 200€ 500€ 1000€ 2000€

Je souhaite orienter mon don exclusivement vers la Conférence
Saint-Joseph (CSJ)

Je souhaite recevoir un reçu fiscal
 IRPP IFI* IS

*pas de déduction fiscale sur l'IFI pour les dons exclusivement orientés vers la CSJ

3 FAÇONS DE FAIRE UN DON

En ligne : flashez ce QR code ou rendez-vous sur
<https://don.fondation-montcheuil.org/fondation-reims>
et laissez-vous guider

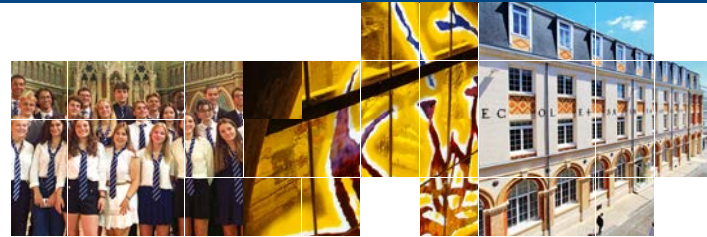


Par virement :** IBAN FR76 3000 4028 3700 0111 6275 694
BIC BNPAFRPPXXX

Par chèque** à l'ordre de **FONDATION SAINT-JOSEPH REIMS**

**Renvoyez le bon de soutien complété, accompagné de votre chèque
le cas échéant, à : Fondation Saint-Joseph Reims - sous égide de la
Fondation de Montcheuil - 42 rue de Grenelle - 75007 Paris.

Pensez à nous confirmer votre virement à donateurs.fondation@saint-joseph.com.



Civilité :

Nom :

Prénom :

Si vous représentez une organisation ou une société :

Raison sociale :

Forme juridique : Numéro SIREN :

Adresse :

CP : Ville :

Pays :

Tél. :

Email :

*Merci, votre don compte pour nous !
« Cavalier, quel que soit l'obstacle, jette d'abord
ta monture et ton coeur suivra »*

Devise des Équipes de Saint-Joseph

DÉDUCTION FISCALE

● Pour les particuliers :

Impôt sur le Revenu (IRPP) : réduction égale à 66 % du montant du don, dans la limite de 20% du revenu net imposable. La fraction des dons excédant le plafond est reportable sur les cinq années suivantes et ouvre droit à déduction dans les mêmes conditions.

[Par exemple un don de 200 € revient à 67 € après réduction de l'impôt sur le revenu.]

Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) : réduction égale à 75 % du montant du don, dans la limite de 50 000 € par an.

[Par exemple un don de 1000 € revient à 250 € après réduction de l'IFI.]

● Pour les entreprises :

Impôt sur les Sociétés (IS) : réduction d'impôt égale à 60 % du montant du don, pour la fraction du don inférieure ou égale à 2 millions d'euros – dans la limite de 20 000 € ou de 0,5 % du chiffre d'affaires annuel HT (plafond appliqué à l'ensemble des versements effectués). Pour la fraction du don supérieure à 2 millions d'euros, la réduction est fixée à 40% du montant du don.

[Par exemple un don de 500 € revient à 200 € après réduction de l'IS.]



Je précise ici **mon lien avec la Fondation** : ancien (promo, année de sortie), parent d'élèves, enseignant, personnel, ami... et/ou l'axe souhaité pour mon don.

.....

.....

.....

Je souhaite réfléchir sereinement à la possibilité de **transmettre des biens à la Fondation Saint-Joseph Reims**. Le P. Bruno Régent sj, **réfèrent Legs**, est à mon écoute par mail à legs@jesuites.com, ou au 06 20 74 43 96.



FONDATION SAINT-JOSEPH REIMS SOUS ÉGIDE DE LA FONDATION DE MONTCHEUIL

42 rue de Grenelle, 75007 Paris - Tél. : 01 44 39 75 10

email : donateurs.fondation@saint-joseph.com

adresse locale : 177 rue des Capucins - 51100 Reims

Valérie Autheman, membre du comité de gestion - Tél. : 06 76 46 18 32 - email : delegue.general.fondation@saint-joseph.com

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Fondation de Montcheuil. Elles sont destinées aux services dons et communication de la Fondation et aux tiers mandatés par elle, afin d'établir votre attestation fiscale, pour répondre à vos demandes ou faire appel à votre générosité. La Fondation de Montcheuil s'engage à ne jamais échanger vos données, hormis avec Saint-Joseph de Reims. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression vous concernant en nous contactant aux coordonnées ci-dessus.